Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: SSO : Société suisse des officiers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SSO - Société suisse des officiers

23 jalons pour une armée crédible

En juillet 2011, le comité de la SSO a présenté ses propres positions et 23 revendications sur le développement de l'armée. La conférence des présidents en avait pris favorablement note, le 25 juin 2011.
La SSO prend en compte en premier lieu les intérêts de l'armée et de sa composante essentielle, de l'homme. Elle base ses réflexions sur les caractéristiques très spéciales de notre pays auxquelles s'ajoutent, à côté du haut degré de démocratie et d'une compréhension de la propre politique de l'État, les régions linguistiques et les mentalités très différentes selon les régions du pays ainsi qu'une conscience particulière pour le système de milice.
Dans les cinq à quinze ans, la Suisse se verra confrontée à une multitude de menaces, de risques et de dangers. L'instrumentation de la politique de sécurité est à orienter systématiquement sur les menaces les plus dangereuses. Les relations de temps et le fait que la mise en place d'une capacité militaire spécifique exige habituellement au moins 15 ans sont à considérer. Cela interdit de réduire les capacités militaires d'avantage.
La Suisse doit couvrir autant que possible de manière autonome ses besoins en matière de politique de sécurité. Mais elle est aussi tenue d'utiliser les moyens de coopération de façon pragmatique et d'approfondir la coopération politico-militaire avec l'étranger dans les domaines de l'instruction, de l'équipement, des services de renseignements, de la défense contre avions, les missions internationales de paix et la défense de menaces transfrontalières.

La Société Suisse des Officiers insiste sur la préservation de l'armée d'aujourd'hui qui base sur le système de milice et l'obligation de servir. La milice est efficace, elle est capable d'évoluer et de s'adapter et en conséquent, aura un avenir prometteur. Tous les modèles alternatifs de service militaire ont une chose en commun : Aucune des missions de l'armée actuellement en vigueur ne peut être remplie sans faire de coupures massives dans les prestations.

La SSO rejette clairement une politique de sécurité dictée par les finances. Le sous-financement de l'armée, constaté depuis des années, entraîne des lacunes et défauts insupportables.

Les 23 revendications

Renforcer le système de milice:

1. Le service militaire obligatoire doit être maintenu et appliqué avec rigueur.
2. Le système de milice doit être sauvegardé et renforcé. L'armée doit être organisée et instruite selon les moyens et les besoins de la milice.
3. L'armée doit être décentralisée et ancrée dans toutes les régions du pays.
4. Chaque militaire doit avoir la possibilité d'accomplir son école de recrues dans une des langues officielles de la Suisse (allemand, français, italien).
5. Le nombre des jours de service ne doit pas être limité pour des raisons financières.
6. L'audition personnelle doit être réintroduite pour la sélection au service civil.

Garantir les missions constitutionnelles:

7. La capacité de l'armée à défendre est sa compétence centrale et sa raison d'être. C'est d'abord dans ce but que l'armée doit être organisée, instruite, et équipée.
8. Afin que les missions puissent être accomplies de manière effective et que la capacité à durer soit assurée même lors d'engagements de longue durée, l'effectif nominal de l'armée doit être d'au moins 120'000 militaires.
9. Le nombre de formations ne doit pas être réduit.
10. Il doit être renoncé à une réserve structurée et les formations de réserve sont à transformer en formations actives.
11. Les engagements à l'étranger au profit du maintien de la paix doivent être orientés sur les prestations de niches à hautes valeurs ajoutées pour la région ou la communauté internationale.

Améliorer l'équipement:

12. Les formations de l'armée doivent être équipées complètement. Les lacunes dans le domaine de l'équipement sont à corriger rapidement.
13. Il est nécessaire de tendre vers un niveau technologique qui correspond à la moyenne de pays comparables en Europe.
14. Par le biais de l'introduction et la généralisation de systèmes appropriés d'informations et de conduite, l'armée doit être apte à la conduite d'opérations en se basant sur un réseau unique.
15. Les Forces terrestres doivent être équipées de matériel lourd moderne (chars, artillerie) et capables de fonctionner en tant que système intégral dans toutes situations. L'infanterie doit être équipée de véhicules pare-éclats, de moyens antichars et d'armes à trajectoire courbe à grande portée.
16. Les Forces aériennes doivent être capables au service de police de l'air, à la défense contre avions et au combat terrestre. L'achat d'un nouvel avion doit être poursuivi.
17. La logistique doit être adaptée aux besoins de la troupe. Le matériel mis à disposition de la troupe doit rester en permanence prêt à l'engagement à au moins 80 %.

Optimiser l'instruction:

18. Les responsabilités d'engagement, de conduite et d'instruction des chefs de tous les niveaux ne doivent pas être séparées.
19. La formation des cadres doit être au centre de l'instruction militaire.
20. Les écoles de recrues et de cadres doivent être coordonnées avec les formations civiles et les programmes universitaires.

Permettre l'avenir:

21. Sur le long terme, la dépense moyenne annuelle pour la défense du pays doit être au moins entre 1,0 à 1,5 % du produit intérieur brut.
22. Pour le développement de l'armée il est nécessaire d'élaborer un nouveau plan directeur de l'armée sur la base d'une doctrine globale.
23. Les bases de la politique de sécurité doivent faire l'objet d'une révision régulière à chaque nouvelle période de législature et à rédiger de nouveau tous les dix ans.

Le document entier fort de 30 pages peut être consulté sous www.sog.ch.